



Rachat de patientèle infirmière

Par **benoit**, le **06/01/2012** à **18:33**

Bonjour,

Je travaille actuellement avec 2 infirmiers libéraux sur une clientèle située à Aubagne en temps que remplaçante (ayant moi même un cabinet sur Carnoux où je ne travaille pas car nous sommes trop nombreuses sur ce lieu à exercer!)

et ceci depuis environ 4 ans!

un de mes collègue compte prendre sa retraite dans 2 ans et voudrait que je lui rachète sa patientèle dans ce laps de temps (me cédant peu à peu des jours de travail supplémentaires!)

Alors voici mes interrogations ;

est-ce légal ??

comment procéder dans l'affirmative ??

Combien cela peut il me couter sachant que la clientèle est assez importante ??

Je suis inquiète car aujourd'hui le chiffre d'affaire est intéressant mais qu'en sera t il dans 2 ans et quels seront nos droits ???

en attendant une réponse ,je vous remercie par avance

MME BENOIT